Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260924-2026125I0-DE

Centre MORBIHAN Communauté

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Séance du 24 septembre 2026

## DC.2026.125

Date de convocation : 18 septembre 2026

| Délégués en exercice : 33 | Présents : 30 | Votants : 31 |
|---|---|---|

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Salle des Fêtes du Roiset, rue du stade, 56420 GUÉHENNO, , en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

**PRÉSENTS** : Mme CAROLE AMIOT-BOTUHA, Mme Martine AUDIC, M. Philippe AUDO, Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, Mme Isabelle BREHELIN, Philippe CADORET, M. Ghislain CANTE, Mme Isabelle GICQUELLO, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. DAVID JEHANNO, M. Hugues JEHANNO, M. Serge LE FORESTIER, Mme Amélie LE HENANFF, M. Yves-Marie LE POULICHET, Mme Christelle LIDURIN, Mme Catherine LORGEOUX, Mme Viviane OLIVEUX, Mme Leslie OLIVEUX, M. Jean-Marc ONNO, Mme Marie-Pierre PICAUT, Mme SANDRA PINET, M. Jean-Pierre RIQUELME, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Frédéric ROSELIER, M. Pascal ROSELIER, M. Éric VOURCH

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR** : Mme Marie-Christine TALMONT donne pouvoir à M. Pascal ROSELIER

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. Christophe DANO, M. Yvon LE CALLONEC

**Secrétaire de séance** : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD

# Règlement intérieur du Conseil communautaire

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-8 et suivants et L.5211-1,

**Considérant** qu'en application des articles L.2121-8 et suivants et L.5211-1 susvisés, un règlement intérieur est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale et doit être approuvé par le Conseil communautaire dans un délai de six mois suivant son installation,

**Considérant** que le Conseil communautaire a été installé le 02 avril 2026,

**Considérant** que ce document a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil communautaire et de garantir le bon déroulement de ses séances ainsi que l'exercice des droits des conseillers communautaires,

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260924-2026125I0-DE

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide:**

- **D'ADOPTER le règlement intérieur de Centre Morbihan Communauté tel qu'il figure en annexe de la présente délibération,**
- **D'AUTORISER M. le Président à signer tout document se rapportant au dossier.**

## ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

| | | | |
|---|---|---|---|
| *Pour : 31* | *Contre : 0* | *Abstention : 0* | *Non votant : 0* |

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 29/09/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

